

Conciles Provinciaux et aux Lettres Pastorales des Evêques la difficile et brûlante question des règles pratiques à suivre pour parler de la politique en chaire, sans nuire aux intérêts des âmes, ni sacrifier les droits ou les principes de l'Eglise.

Nous pensons qu'il est prudent que le prédicateur, en prêchant contre le luxe et la vanité, évite de condamner telle ou telle mode en particulier, à moins qu'elle ne porte réellement et gravement atteinte aux bonnes mœurs. Et quant aux divertissements publics, comme, par exemple, les danses, il doit rarement les condamner en chaire, si l'habitude en est déjà profondément enracinée dans la paroisse, à moins cependant qu'il ne s'y mêle de grands désordres, et qu'il ait l'espoir fondé de les faire par là disparaître. Au reste, il ne serait pas prudent d'user, pour en détourner, de la menace de priver des Sacrements de l'Eglise toute personne, sans distinction, qui se permettrait d'y prendre part.

Au milieu de si grands et de si difficiles devoirs, le pasteur des âmes se souviendra que toute lumière vient du ciel, et il répètera souvent cette prudente prière que l'Eglise met tous les jours à la bouche de ses ministres : “ Dominus sit in corde meo et in labiis meis, ut dignè et competenter annuntiem Evangelium suum.”

Des principaux obstacles à l'esprit ecclésiastique.

Question.—“ Quels sont les principaux obstacles à l'acquisition et au développement de l'esprit ecclésiastique ? ”

Réponse.— Douze des Vicariats forains ont fourni des rapports très-satisfaisants sur cet important sujet.

Dans presque toutes les conférences, on a d'abord dit un mot de ce qu'il faut entendre par l'*esprit ecclésiastique*. “ Quand Dieu, dit St. Thomas, appelle à un état, il donne les grâces nécessaires pour y réussir et en bien remplir les obligations. ” Entre toutes les grâces de son ordination, le prêtre doit compter celle de l'esprit ecclésiastique, esprit si essentiel à tous